



Des centaines de collectifs et d'associations locales ou nationales présentes sur le terrain aux côtés des personnes étrangères sont impliquées dans les **États Généraux des Migrations**.
L'objectif : arriver à une autre politique pour l'accueil des migrants et en ce 20 novembre, arriver à une autre politique concernant l'accueil des enfants.

20 novembre -

Journée internationale des droits de l'enfant (ONU)

En France quand on a moins de 18 ans on est un enfant et tous les enfants ont les mêmes droits.

Cette égalité reste théorique c'est la raison de notre mobilisation.

• Mobilisation aux côtés de tous les enfants pour rendre effectif le droit à la scolarisation

Tous les enfants et les jeunes doivent pouvoir accéder au service public d'éducation jusqu'à 18 ans. C'est loin d'être le cas, notamment pour :

- les enfants de migrants ;
- les enfants roms ;
- les mineurs non accompagnés ;
- les enfants de familles en situation de grande précarité ;
- certains enfants en situation de handicap ou présentant des troubles du comportement
- tous les enfants et adolescents susceptibles d'être victimes de pratiques discriminatoires.

C'est loin d'être le cas en France en 2018 !

80 % des enfants vivant en bidonvilles ne sont pas scolarisés.

Il n'y a pas d'identification et le repérage systématique des enfants non scolarisés.

Les refus d'inscription scolaire ou les tracasseries administratives opposées par certaines municipalités sont particulièrement inadmissibles.

La mobilité imposée aux enfants étrangers avec les changements trop fréquents de lieux d'hébergement sont la cause d'un nombre important d'abandon de la scolarité en cours d'année.

Les règlements intérieurs des aires pour les gens du voyage permettent un stationnement de 3 mois. Ils imposent de fait la mobilité et des ruptures de scolarisation.

Le gouvernement parle d'obligation scolaire à partir de 3 ans, alors qu'il ne se donne pas les moyens de scolariser tous les enfants présents sur le territoire national.

• Mobilisation aux côtés des mineurs isolés non accompagnés

Laissés à la rue pendant des semaines ou des mois sans pouvoir être entendus pour défendre leurs droits, victimes d'une politique du soupçon qui, dans de très nombreux cas, aboutit à la contestation de leur minorité, bientôt fichés avec l'ouverture d'un fichier national biométrique, les mineurs isolés étrangers sont traités de façon indigne par les institutions qui devraient assurer leur protection, conseils départementaux, services de l'Aide sociale à l'enfance.

Comme pour tous les enfants, leur prise en charge doit être tournée vers leur avenir. Leur avenir passe par l'obtention de papiers d'identités certifiés, par de la formation : une inscription dans une école, collège lycée ou un centre de formation professionnelle (lycée professionnel, apprentissage, CFA..)

Nous constatons que trop souvent ces aspects ne sont pas pris en compte.

Trop souvent rien n'est mis en place avant leur majorité, et cela compromet gravement leur avenir.

La mise à l'abri dans des conditions correctes de ces enfants est impérative car ils sont en danger. Elle n'est, actuellement, pas suffisante.

- **Mobilisation aux côtés des enfants enfermés avec leur famille au centre de rétention administrative.**

Depuis 2013, le nombre d'étrangers privés de liberté dans les centres de rétention administrative (CRA) ne cesse d'augmenter.

Des enfants s'y trouvent enfermés avec leur famille, uniquement parce que leurs parents n'ont pas de titre de séjour en France.

Le nombre d'enfants explose de façon alarmante : plus de 300 enfants ont été ainsi enfermés en France en 2017, soit presque autant que durant les années 2012, 2013, 2014 et 2015 réunies.

L'enfermement des enfants est devenu pour quelques préfectures (Moselle, Doubs et Paris) une pratique banale, destinée à faciliter l'organisation de la reconduite.

La Moselle est actuellement le département qui place le plus d'enfants en rétention .

Or un placement en CRA, ne serait-ce que pour une nuit, constitue une mesure privative de liberté et ne saurait, dès lors, être décidé pour des raisons d'organisation ou de commodité pratique.

C'est pour les enfants une expérience très traumatisante qui peut impacter durablement leur vie.

Le principe même de l'enfermement doit être remis en question, peu importe sa durée.

Depuis 2012, la France a été condamnée à six reprises par la Cour Européenne des Droits de l'Homme parce que l'enfermement est en lui-même une violation de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Il est temps de supprimer les dispositions de la loi française qui permettent encore de placer en centre de rétention administrative des enfants lorsqu'ils sont accompagnés de leurs parents ou en zone d'attente, qu'ils soient seuls ou accompagnés.

Il est temps de mettre fin, dès maintenant, à l'enfermement des enfants.

On n'enferme pas un enfant.

Contacts :

- Éric FIORINDI, porte-parole des Etats Généraux des migrations : ericdavid@wanadoo.fr
- Patrick BERTRAND, Réseau Education Sans Frontières : patrick-bertrand57@orange.fr
- Hélène LECLERC, Ligue des droits de l'Homme : ldh.metz@ldh-france.org